



Sécurité ferroviaire

Surveillance et expertise



Liste de contrôle de la culture de la sécurité





© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Transports 2010.

Le ministère des Transports, Canada autorise la reproduction du contenu de cette publication, en tout ou en partie, pourvu que pleine reconnaissance soit accordée au ministère des Transports, Canada et que la reproduction du matériel soit exacte. Bien que l'utilisation du matériel soit autorisée, le ministère des Transports, Canada se dégage de toute responsabilité quant à la façon dont l'information est présentée et à l'interprétation de celle-ci.

Pour obtenir des exemplaires de la publication communiquez avec le Bureau de commandes de Transports Canada au 1 888 830-4911 — De l'extérieur du Canada : 613 991-4071.

Il est possible que cette publication ne tienne pas compte des dernières modifications apportées au contenu original. Pour obtenir l'information la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère des Transports, Canada.

ISBN : 978-1-100-96283-2
N° de catalogue T33-23/2-2010F-PDF

TP 15062
(11/2010)

TC-1004142

La culture de sécurité

En termes simples, la culture de sécurité d'une compagnie est le reflet de la façon dont les employés exécutent leur travail – les décisions qu'ils prennent, les processus qu'ils utilisent et la manière dont ils se comportent.

La création d'une culture de sécurité efficace est l'objectif des systèmes de gestion de la sécurité (SGS). Dans une compagnie de chemin de fer, une telle culture peut réduire les décès et les blessures du public et des employés ainsi que les dommages à la propriété et à l'environnement que les accidents de chemin de fer peuvent causer.

Les cinq pratiques clés d'une culture efficace de sécurité pour une compagnie sont :

1. Leadership et engagement à la culture de sécurité
2. Dialogue
3. Participation des intervenants, des employés et de leurs représentants
4. Culture d'apprentissage
5. Culture équitable

Utilisez cette liste de contrôle pour évaluer la culture de sécurité de votre compagnie :



1.

Leadership et engagement à la culture de sécurité

- Leadership clair et engagement net à la sécurité aux échelons des cadres supérieurs et hiérarchiques.
- Adoption de la sécurité comme valeur fondamentale à tous les échelons de la compagnie.
- Intégration de la sécurité à tous les échelons de la compagnie par des politiques, des processus, des procédures, des objectifs et des initiatives.
- Participation des cadres aux activités de sécurité telles que les réunions des comités de santé et de sécurité, les inspections de sécurité et les vérifications.
- Autoévaluation, y compris la comparaison et les leçons apprises, aux fins d'une amélioration continue à tous les échelons.



2. Dialogue

Processus multiples pour favoriser les communications cadres-employés

- ❑ (p. ex., réunions sur la sécurité, séances de discussion ouverte, forums sur la sécurité, mentorat, examens de rendement).

Processus multiples pour accroître la sensibilisation et les connaissances

- ❑ des employés en matière de sécurité (p. ex., bulletins d'information, communiqués, brochures, flash sécurité, formation).

Ligne téléphonique confidentielle ou autres processus pour que les employés puissent signaler des incidents et des problèmes de sécurité sans craindre de représailles.

- ❑ Enquêtes sur la sécurité auprès des employés et des comités de santé et de sécurité.



3.

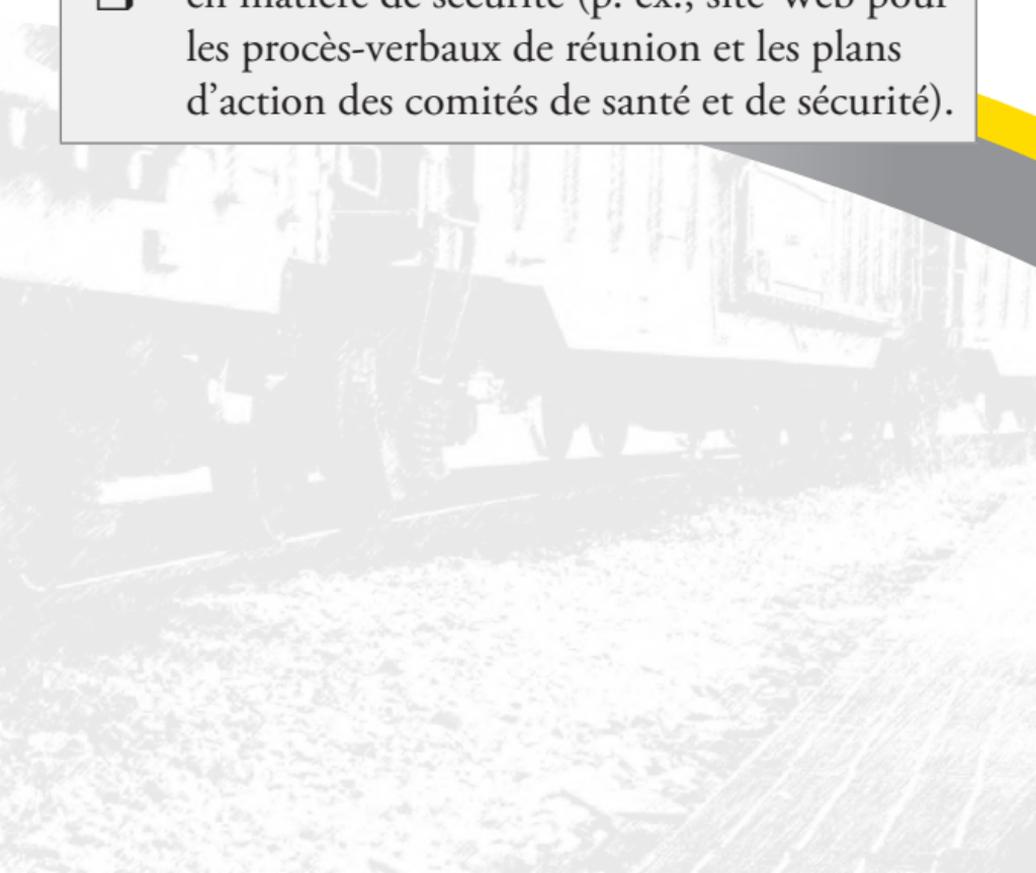
Participation des intervenants, des employés et de leurs représentants

- Comités de santé et de sécurité responsabilisés et proactifs (en établissant, p. ex., des plans d'action annuels en fonction des causes principales).
- Processus pour favoriser et augmenter l'efficacité des comités de santé et de sécurité.
- Participation aux évaluations des risques.
- Participation aux visites, aux inspections, aux vérifications de sécurité, etc.
- Participation aux enquêtes et à la prise des mesures correctives.
- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de sécurité à tous les échelons.



4. Culture d'apprentissage

- Amélioration continue grâce aux examens internes et externes.
- Processus pour surveiller l'évolution des tendances du domaine de la sécurité (p. ex., l'analyse des tendances).
- Utilisation d'indicateurs avancés (p. ex., les accidents évités de justesse, les résultats des vérifications, les infractions aux règles, l'efficacité en matière de santé et de sécurité).
- Évaluations systématiques des risques.
- Mesures correctives systématiques après des enquêtes sur les accidents et les incidents.
- Vérifications internes du SGS.
- Vérification et assurance de la qualité des enquêtes sur les accidents et les incidents, des mesures correctives, etc.
- Processus internes pour échanger des connaissances et des pratiques exemplaires en matière de sécurité (p. ex., site Web pour les procès-verbaux de réunion et les plans d'action des comités de santé et de sécurité).



5. Culture équitable

- Politiques de la compagnie qui veulent encourager les employés ou les récompenser et être équitables.
- Enquêtes complètes et objectives.
- Processus interne de renvoi aux échelons supérieurs des questions de santé et de sécurité non réglées.
- Recours interne des employés en matière de sécurité (p. ex., un médiateur en sécurité).
- Dépassement des infractions aux règles au moment de la détermination des causes d'accidents ou d'incidents (p. ex., examen de facteurs tels que la formation, le repos, le savoir, la parfaite connaissance, la supervision et la clarté de la méthode de travail).
- Processus non punitif de production de rapports pour que les employés signalent les incidents, les accidents, les quasi-accidents et d'autres préoccupations de sécurité.
- Moyen simple et transparent de déterminer si des mesures disciplinaires sont justifiées.

Pour en savoir plus, voir *Guide de mise en place et d'amélioration des systèmes de gestion de la sécurité ferroviaire (2010)* de Transports Canada.

On peut commander le guide par téléphone au 1 888 830-4911, ou le télécharger au :

<http://www.tc.gc.ca/fra/securiteferroviaire/guide-sgs.htm>